

Les Indispensables des Finances locales

Parcours de formation sur 3 jours

Découvrez les formations pour les élu.e.s organisées par

mon
mandatlocal.fr

Transfert de compétences, baisse des dotations d'Etat se confrontent aux objectifs de maîtrise fiscale et d'endettement... autant de composantes qui entrent en jeu quand on cherche à comprendre les finances publiques locales. Maîtriser les étapes de l'élaboration du budget et pouvoir décrypter les enjeux financiers de sa collectivité sont indispensables pour fixer une véritable trajectoire financière.

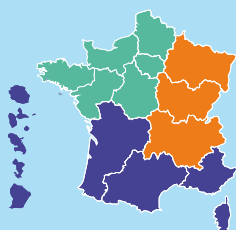
Ce parcours de formation permet d'acquérir les fondamentaux du budget et de l'analyse financière d'une collectivité, comprendre les outils disponibles et en dégager des orientations stratégiques afin de proposer des choix budgétaires et financiers cohérents.

Déroulé :

- ✓ Jour 1 : Comprendre le budget de ma collectivité (6h)
- ✓ Jour 2 : Préparer et équilibrer le budget de ma collectivité (6h)
- ✓ Jour 3 : Maîtriser le financement des projets de ma collectivité (6h)

Points travaillés pendant le parcours

- ✓ La réglementation liée aux finances locales ;
- ✓ Les principes de la comptabilité publique et des écritures budgétaires ;
- ✓ Étude du contenu, élaboration et vote du budget ;
- ✓ Les grands principes du contrôle budgétaire ;
- ✓ Les stratégies et outils de financement des collectivités.



Pour toutes questions et inscription, veuillez contacter le conseiller pédagogique de votre région :

- Armelle Lefebvre : 06 71 51 89 83 / armelle@monmandatlocal.fr
- Laurence Chinal : 07 88 49 84 88 / laurence@monmandatlocal.fr
- William Bessat : 06 71 51 89 91 / william@monmandatlocal.fr

Public concerné _____

- Tout élu ayant besoin d'acquérir les fondamentaux des finances locales.
- Au niveau communal et intercommunal, départemental et régional.

Pré-requis _____

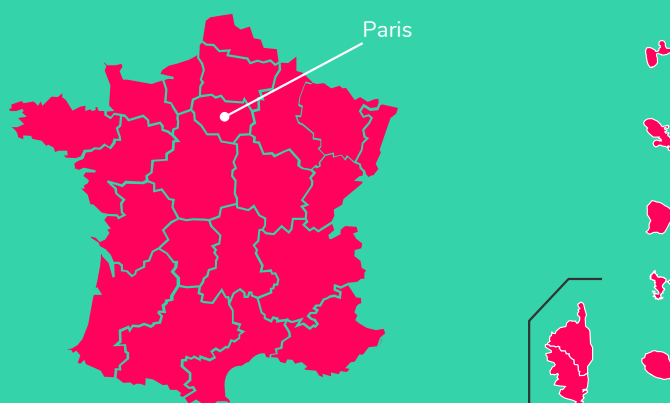
- Être titulaire d'un mandat d'élu.
- S'intéresser à la gestion financière des collectivités territoriales.

Vous pouvez participer à ce parcours de formation de 2 manières :

1. Sessions déjà définies

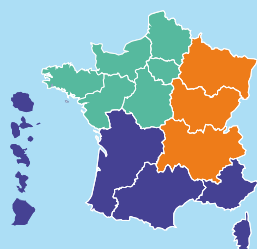
Choisissez la session qui vous convient sur notre site internet.

Les dates sont indiquées sur notre site internet.



2. Dans votre collectivité

Un parcours de formation adapté aux enjeux et contexte de votre collectivité.



Pour toutes questions et inscription, veuillez contacter le conseiller pédagogique de votre région :

- Armelle Lefebvre : 06 71 51 89 83 / armelle@monmandatlocal.fr
- Laurence Chinal : 07 88 49 84 88 / laurence@monmandatlocal.fr
- William Bessat : 06 71 51 89 91 / william@monmandatlocal.fr

Découvrez le détail de chaque journée dans les pages suivantes.

Comprendre le budget de ma collectivité (6h)

- ✓ Droit budgétaire
- ✓ Dotations financières
- ✓ Fiscalité locale
- ✓ Comptabilité publique
- ✓ Finances intercommunales

Programme

- ✓ Les notions clés du budget communal
 - Le cadre juridique et réglementaire ;
 - La procédure d'élaboration budgétaire : documents et calendrier ;
 - Les grands principes budgétaires.
- ✓ La construction budgétaire
 - Les recettes : fiscalité, dotations de l'Etat, emprunts ;
 - Analyse des dépenses ;
 - Les leviers de l'équilibre budgétaire.
- ✓ Les acteurs du budget
 - Le maire et les élus ;
 - Les instances de contrôle internes et externes ;
 - Les relations avec l'EPCI.

Objectifs

- Interpréter les grandes lignes du budget de sa collectivité ;
- Acquérir les bases des finances locales pour participer pleinement aux discussions budgétaires ;
- Maîtriser les étapes du budget : préparation, construction, vote.

Les +

Travaux pratiques adossés aux données financières de sa collectivité.

Préparer et équilibrer le budget de ma collectivité (6h)

- ✓ Analyse financière
- ✓ Étude d'impact
- ✓ DOB / ROB
- ✓ Équilibre budgétaire
- ✓ Profil de la dette

Programme

- ✓ Analyse de l'impact des réformes sur les finances locales
 - Dotation de l'Etat et actualité budgétaire de la loi de finances ;
 - Impact de la fiscalité locale ;
 - Conséquences du pacte financier avec l'Etat.
- ✓ La préparation du débat d'orientation budgétaire
 - Analyse rétrospective et définition des objectifs ;
 - Collecte des informations financières ;
 - Organisation et enjeux juridiques.
- ✓ Les marges de manœuvre
 - Autofinancement ;
 - Endettement ;
 - Les dépenses de structure.

Objectifs

- Se familiariser avec les logiques financières d'une collectivité locale ;
- Comprendre les règles de la stratégie et de l'équilibre budgétaire ;
- Acquérir les clés pour mesurer l'impact des évolutions relatives à la fiscalité et des lois de finances sur votre collectivité.

Les +

Travaux pratiques adossés aux données financières de sa collectivité.

Maîtriser le financement des projets de ma collectivité (6h)

- ✓ Gestion financière
- ✓ Trésorerie / Dette
- ✓ Investissement
- ✓ Fiscalité
- ✓ Stratégie budgétaire

Programme

- ✓ Analyse financière rétrospective
 - Maîtrise des enjeux ;
 - Concepts ;
 - Outils.
- ✓ Le programme pluriannuel d'investissement
 - Élaboration ;
 - Cycle de vie ;
 - Suivi.
- ✓ La gestion de la dette
 - Fonctionnement et réglementation ;
 - Les outils de gestion ;
 - Les bonnes pratiques des marchés financiers.

Objectifs

- Évaluer les possibilités d'investissement et les capacités de financement de sa collectivité ;
- Planifier les investissements pour mettre en œuvre les projets de sa collectivité ;
- Gérer la dette et la trésorerie de sa collectivité.

Les +

Travaux pratiques adossés aux données financières de sa collectivité.

Qui est MonMandatLocal ?

MonMandatLocal est un **organisme de formation transpartisan et indépendant**. Nous proposons un ensemble de services pour outiller les élus et collectivités et démultiplier leur impact local tout au long de l'année :

Des formations pour faciliter l'exercice des mandats locaux

Des contenus et des formats adaptés aux besoins et impératifs de chacun :

- ✓ **Parcours de formation** : des formations conçues par modules pour maîtriser les domaines incontournables de la vie politique et réussir son mandat.
- ✓ **Formations en ligne** : à mi-chemin entre le présentiel et la formation à distance, nos sessions permettent d'interagir avec le formateur qui peut envoyer des documents, organiser des groupes de travail et chatter.
- ✓ **Formations à la journée** : des sessions à la journée partout en France pour renforcer ses compétences et son efficacité politique.
- ✓ **Formations sur-mesure dans votre collectivité** : un programme adapté aux attentes et besoins du groupe ainsi qu'aux enjeux et contexte de la collectivité.
- ✓ **Accompagnement individuel** : un programme personnalisé pour celles et ceux qui souhaitent travailler sur des objectifs personnels.



Un organisme reconnu pour ses formations aux élus



Un agrément,
gage de conformité



Une certification,
gage de qualité

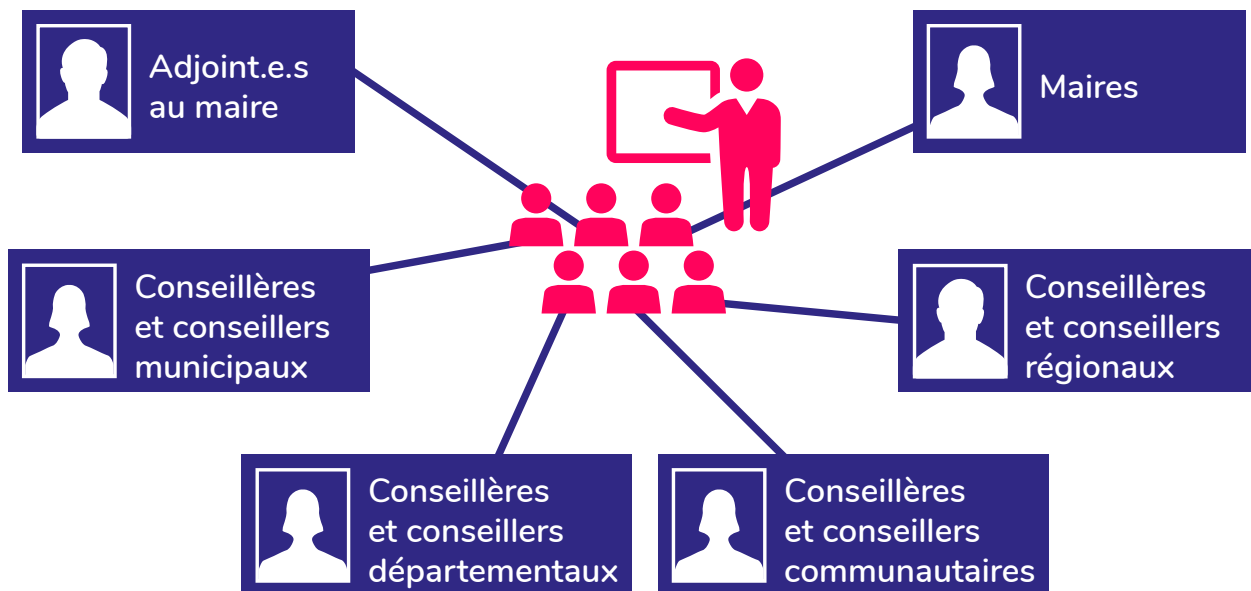


Une adhésion, gage de
concertation avec la
profession

À qui s'adressent nos formations ?

Une entreprise dédiée à la formation des élu.e.s

Nos formations s'adressent à l'ensemble des élus locaux du territoire :



Des formats conçus pour vous faciliter la vie... et le mandat !

Nos formations sont conçues aussi bien pour des élus qui débutent que pour ceux qui ont déjà une expérience du mandat local.

Nos parcours de formation composés de plusieurs modules permettent d'accéder aux connaissances d'un domaine : les indispensables du mandat, de la communication politique, des finances locales, etc.

Les contenus de chaque module sont indépendants les uns des autres, ce qui vous permet de choisir ces formations à la journée pour approfondir une thématique en particulier, ou bien de suivre tout ou partie du parcours.

Néanmoins, nous vous recommandons vivement de suivre le parcours dans son intégralité en suivant son ordre chronologique.

À l'exception des Journées régionales et nationales des femmes élues, nos formations s'adressent à des groupes de 5 à 15 élu.e.s.

Vos droits à la formation

La formation est un droit individuel de l'élu.e local.e et est éligible par tous : membres des conseils municipaux, des communautés urbaines, d'agglomération, des conseils départementaux et des conseils régionaux.

Tout membre des Assemblées précitées a droit à la formation, qu'elle/il soit ou non dans la majorité de l'assemblée où elle/il siège.

Pour mobiliser son droit, l'élu.e a deux options :

Droit Individuel à la Formation (DIF) des élus

Le Droit Individuel à la Formation des élus est mobilisable par tous les élus locaux ayant un mandat local, et ce jusqu'à 6 mois après la fin du mandat.

Tous les ans, 20h de formation sont mobilisables. Depuis la loi engagement et proximité, **ces droits sont également valables pour les nouveaux élus.**

Pour mobiliser votre DIF, il vous faut remplir un dossier de demande de financement - **au plus tard 2 mois avant la date de la formation** - et à nous retourner complété.

Budget formation des collectivités

Les Dépenses de Formation des Élus Locaux (DFEL) constituent une dépense obligatoire de la collectivité.

Le budget formation des élu.e.s peut aller jusqu'à 20% du montant total des indemnités annuelles des élu.e.s de la collectivité.

✓ Les frais de formation comprennent :

✓ les frais d'enseignement ;

les frais de déplacement et de séjour (hébergement et restauration).

En mobilisant votre DIF, ces coûts donnent droit à un remboursement sur présentation des justificatifs.

Lors de votre inscription à nos formations, il vous suffit de sélectionner « Financement Collectivité » ou « Financement DIF » pour finaliser votre pré-inscription.

Nos équipes reviendront vers vous pour vous demander les documents à joindre et se chargeront ensuite de faire suivre votre demande à la Caisse des Dépôts, si vous choisissez cette option de financement.